

DEUX-SÈVRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE


MAIRIE D'AIFFRES

Le 29 novembre 2011

N° 341/C/DP

Objet : Construction d'une salle omnisports à Tartalin
Demande de fonds de concours

 Mme PROUST

 05.49.32.88.60

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT

01 DEC. 2011

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT

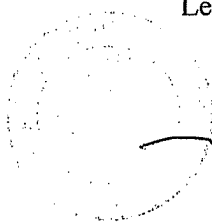
Monsieur le Président,

Vous trouverez sous ce pli une délibération du Conseil Municipal en date du 22 novembre dernier sollicitant un fonds de concours de 659.988 € pour assurer le financement de la construction d'une salle omnisports à Tartalin (ensemble des droits de tirage, justificatifs ci-joints).

Je vous en souhaite bonne réception.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

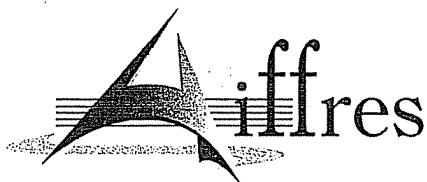
Le Maire,




A. MATHIEU

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération de Niort
Direction des Finances
28 rue Blaise Pascal
BP n° 193
79006 NIORT CEDEX

CAN Direction des Finances
Arrivé le : - 1 DEC. 2011
N° 12.11.063
Diffusion : CL - 99 - 7PB



DEUX-SÈVRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'AIFFRES

DEL-22.11.11/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

030303

Séance du 22 novembre 2011.

Présidée par Serge MORIN, 1^{er} adjoint, en l'absence du Maire
empêché

Date de convocation : 16 novembre 2011

Date d'affichage : 28 novembre 2011

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 28

CERTIFIÉ EXÉCUTIF par le Maire

compte tenu de la réception en Pré

fecture le 26 NOV 2011

et de la publication-notification le

28/11/11

A Aiffres, le 26 NOV 2011

Le Maire.



A. MATHIEU

Étaient présents :

MM. Serge MORIN, Françoise TALBOT, Francis THIBAUDAULT, Gwénaëlle MIGNARD, Patrice LAPLACE, Christiane PINEAU, Franciscus HOEFSLOOT, Anita JAGOUEIX, Michel RÉGNIER, Marie-Annick BELOT, Catherine FRUCHON, Jean-Pierre DAMPURÉ, Dominique MARTIN, Joël FLAMEIN, Josiane BAUDET, Michèle COURT, Chantal DAUNIZEAU, Jean-François MIOT, Patricia KERBRAT, Bruno OUVREARD, Hervé LEROY, Thierry FOUILLET, Martine BARBOT, Benoît BAULER, Olivier POUSSARD, Catherine RENAUDIN, Séverine DENÉPOUX-BATARD, Anthony BONNIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé :

M. Alain MATHIEU

M. Thierry FOUILLET a été élu secrétaire de séance.

CONSTRUCTION D'UNE SALLE OMNISPORTS À TARTALIN

030303

• Demandes de subvention

Mme JAGOUEIX rappelle que par délibération du 4 juillet 2011, le Conseil Municipal a déclaré l'agence Murail Architectures de Nantes, lauréate du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle omnisports à Tartalin.

Le projet retient quatre enjeux principaux :

- Sa capacité à structurer l'ensemble du secteur de Tartalin et ses abords,
- Son intégration dans un site sensible (topographie, orientations, monument historique, voisinage),
- Sa fonctionnalité répondant à une homologation multisports Régionales,
- Sa conception en faveur de la haute qualité environnementale tournée vers le confort et la maîtrise des coûts.

La dimension de l'aire de jeux sera de 48m x 24m pour accroître le nombre des terrains d'entraînement aussi bien pour le hand, le volley, le basket et le badminton.

La surface utile de l'équipement sera de 2.063 m².

L'équipement comprendra également :

- 4 vestiaires sanitaires avec 10 pommeaux pour les joueurs,
- 2 sanitaires sportifs,
- 2 vestiaires sanitaires arbitre,
- 2 sanitaires publics,
- 296 places assises en tribune (places dont 8 places P.M.R.)
- 1 local infirmerie dopage,
- des locaux de stockage/rangement
- 1 espace d'accueil
- 1 SAS billetterie,
- 1 bureau
- 1 club house,
- 1 terrasse.

Le projet répondra aux exigences de qualité environnementale pour satisfaire trois objectifs complémentaires :

- maîtriser les impacts du bâtiment sur l'environnement extérieur,
- créer un environnement sain et confortable pour les usagers,
- préserver les ressources naturelles en optimisant leur utilisation.

Elle souligne que la certification Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.) n'est pas recherchée. L'objectif est cependant d'édifier un bâtiment ayant un impact environnemental maîtrisé et ce, sous tous les aspects de la H.Q.E. (entretien, confort, gestion de l'énergie).

Le projet répondra aux exigences de qualité au niveau des cibles suivantes :

- la gestion de l'énergie,
- l'exploitation et la maintenance,
- le confort acoustique,
- le confort hydrothermique,
- le confort visuel.

L'estimation de la dépense au stade de l'Avant-Projet Sommaire (A.P.S.) se décompose comme suit :

-V.R.D. + bâtiment	3.000.000 € HT
-Marché de maîtrise d'œuvre.....	395.050 € HT

-Divers	660.134 € HT
	4.055.184 € HT
	4.850.000 € TTC

Elle rappelle que cette opération a fait l'objet de l'autorisation de programme n°51 pour un montant de 4.850.000 € par délibération du 29 mars 2011.

Ce projet est susceptible d'être éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.T.E.R.) au titre des équipements sportifs avec un taux de subvention de 25 % sur un montant de dépense subventionnable de 817.300 €.

Le montant de la subvention s'élèverait à 204.325 € calculée comme suit :

- Aire d'évolution (plafonnement)	1034 m ² x 700 €.....	723.800 €
- Club House.....	41 m ² x 500 €.....	20.500 €
- Tribunes	146 m ² x 500 €.....	73.000 €
		817.300 €

Ce dossier est également susceptible d'être subventionné, au titre du Fonds Régional d'Intervention Locale (FRIL) de la Région Poitou-Charentes ; du dispositif PROXIMA Communes du Conseil Général des Deux-Sèvres et enfin, du Ministère de l'Intérieur, au titre du chapitre 67-51 (travaux divers d'intérêt général) communément appelé « Réserve parlementaire ».

Il est à noter qu'un fonds de concours sera sollicité auprès de la CAN pour le financement de cette opération. L'ensemble des « droits de tirage » serait levé soit 659.988 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

•Vu la note explicative de synthèse jointe à l'ordre du jour de la convocation du Conseil Municipal,

•Vu la délibération du 4 juillet 2011 déclarant l'Agence MURAIL Architectures de Nantes lauréate du concours de maîtrise d'œuvre,

•Vu le dossier au stade « Avant Projet Sommaire »,

•Vu l'autorisation de programme n°51 du 29 mars 2011,

•Vu la nécessité de construire une nouvelle salle omnisports à Tartalin,

•Considérant qu'il y a lieu de solliciter des subventions auprès de l'État et des Collectivités Territoriales pour le financement de l'opération,

Décide à l'unanimité :

-D'APPROUVER le programme des travaux de construction de la salle omnisports à Tartalin et l'estimation de la dépense s'élevant au stade de l'ayant-projet sommaire, à 3.000.000 € HT pour le bâtiment seul.

-DE SOLLICITER une subvention auprès de la Préfète, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) programmation 2012, dans le cadre de la catégorie « Équipements sportifs ».

-DE SOLLICITER une subvention auprès du Conseil Général au titre du dispositif « PROXIMA Communes ».

-DE SOLLICITER une subvention auprès de la Région Poitou-Charentes au titre du Fonds Régional d'Intervention Locale.

-DE SOLLICITER une subvention auprès du Ministre de l'Intérieur au titre du Chapitre 67-51 « Travaux divers d'intérêt général ».

-DE SOLLICITER le versement d'un fonds de concours par la Communauté d'Agglomération de Niort pour solder « les droits de tirage ».

-DE RAPPELER que l'autorisation de programme du 29 mars 2011 pour cette opération atteint 4.850.000 €.

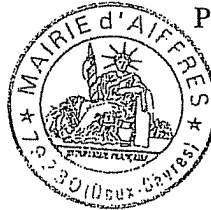
Le financement pourrait être ajusté, le moment venu, en fonction des subventions réellement accordées comme suit :

-Subvention D.E.T.R.	204.325 €	TTC
-Subvention Région (FRIL)	50.000 €	
-Subvention Département (PROXIMA)	153.863 €	
-Subvention Ministère de l'Intérieur	15.000 €	
-Fonds de concours CAN	659.000 €	
-Emprunt et autofinancement	3.767.812 €	659.000 €

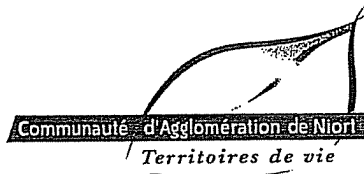
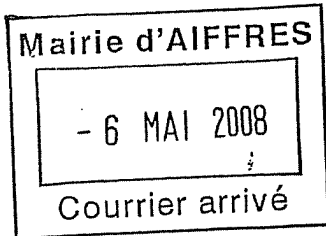
-DE DONNER tout pouvoir au Maire pour établir et signer tout acte se rapportant à ce dossier, et notamment la demande de permis de construire.

Pour copie conforme,
Aiffres, le 23 novembre 2011.

Pour le Maire empêché,
Le Premier adjoint,



S. MORIN



Direction des Finances

Niort, le 30 AVR. 2008

Réf : CL/MPB 2008 - n° 03-081
Tél. 05 49 04 69 62
Fax 05 49 04 69 69

Objet : **Résultat 2007 pour votre commune**

Monsieur Alain MATHIEU
Maire
Mairie
41-rue de la Mairie
79230 AIFFRES

Monsieur le Maire et cher collègue,

Le 10 Décembre 2007, le Conseil de Communauté a décidé qu'à compter du 1^{ER} Janvier 2008, le budget de la CAN sera unifié. Cette décision s'accompagne de la mise à disposition des communes de leur résultat cumulé 2007.

Les possibilités d'utilisation de ces crédits sont les suivantes :

- Attribution d'un fonds de concours dûment identifié,
- Accroissement des droits de tirage, dans l'attente d'un projet précis.

Vous trouverez ci-dessous un état de votre résultat cumulé fin 2007.

Investissement + Droits à emprunts	Fonctionnement	TOTAL
583 080	29 151	612 231

Je vous remercie de bien vouloir me faire connaître avant le **15 juin 2008** votre décision quant à l'utilisation éventuelle de ces fonds en 2008.

Après l'adoption du Compte Administratif, il pourra être procédé aux inscriptions budgétaires correspondantes.

Veillez croire, Monsieur le Maire et cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,


Alain MATHIEU

Communauté
d'Agglomération de Niort
www.agglo-niort.fr

28, rue Blaise Pascal
BP 193
79006 Niort Cedex
Tél. 05 49 78 91 30
fax 05 49 78 91 70
email : agglo@agglo-niort.fr

Aiffres
Amuré
Arçais
Bessines
Chauray
Coulon
Échiré
Épannes
Frontenay Rohan-Rohan
La Rochénard
Le Bourdet
Le Vanneau - Irleau
Magné
Mauzé sur le Mignon
Niort
Priaire
Prin-Deyrançon
Saint Gelais
Saint Georges de Rex
Saint Hilaire la Palud
Saint Maxire
Saint Rémy
Sansais
Sciecq
Thorigny sur le Mignon
Usseau
Vallans
Villiers en Plaine
Vouillé



AIFFRES

- Le montant 2010 AC/DSC alloué à votre commune, plus les frais de secrétariat, s'est élevé à 249 687 €.

Nous devons évaluer deux compétences :

- a) Celle liée au Tourisme :
 - L'évaluation réelle pour 2009 s'élève à 0,00 €.
 - L'évaluation forfaitaire dérogatoire que nous proposons s'élève à 3 223 €
- b) Celle liée aux Eaux Pluviales :
 - Nous n'avons pas pu évaluer réellement les charges de 2009,
 - L'évaluation forfaitaire dérogatoire que nous proposons s'élève à 10 742 €,

Nous projetons en outre, selon cette même règle forfaitaire, un prélèvement supplémentaire en 2011 de 4 295 € pour financer notre nouveau projet de territoire.

Compte tenu de ces prélèvements votre nouvelle attribution communautaire s'élèvera à 231 428 €.

EAUX PLUVIALES: S'agissant de la compétence eaux pluviales vous vous êtes engagés à financer 150 000 € de travaux; ils n'ont été réalisés au 31 12 2009 qu'à hauteur de 102 242,05 € ; le solde, soit 47 757,95 € sera à votre disposition sous la forme de droit de tirage et pourra compléter le financement de tout projet communal à votre initiative.

Allocation d'Attribution Communautaire		
	Avant Pacte financier	Pacte financier
Montant AC/DSC/Part secrétariat	249 687	
Charges transférées théoriques		
- Tourisme	0	
- Eaux pluviales	0	
Pour information Total	0	
Charges transférées - évaluation forfaitaire dérogatoire		
- Tourisme		3 223
- Eaux pluviales		10 742
Total		13 965
Financement nouveau projet de territoire		4 295
Allocation d'attribution communautaire		231 428

Eaux pluviales		
	Travaux programmés	Réalisés
Travaux 2006 - 2009	150 000	102 242,05
Droit de tirage	47 757,95	

Sources "Travaux réalisés" : service Assainissement